

Communiqué de presse de la société FAUVET-GIREL du Lundi 23 décembre 2019

PARIS--([BUSINESS WIRE](#))-- Regulatory News:

Fauvet Girel (Paris:FAUV) :

Par communiqué en date du 25 septembre 2019, la Société a annoncé que ses principaux actionnaires avaient assigné en référé la société Krief Group devant le Tribunal de Commerce de Paris en exécution du contrat de cession conclu avec Krief Group et prévoyant l'acquisition par ce dernier d'un bloc de contrôle représentant 96,70 % du capital et des droits de vote de la Société au prix par action de 33,27 euros (cf. communiqué de presse du [20] juin 2018).

Par une ordonnance de référé en date du 10 décembre 2019, le Président du Tribunal de commerce de Paris a fait droit aux demandes des actionnaires vendeurs et a notamment :

- ordonné à la société Krief Group de réaliser l'acquisition du bloc de contrôle de la Société ;
- condamné, la société Krief Group à payer, par provision, le prix de cession des titres aux cédants.

La Société tiendra ses actionnaires informés des suites relatives à cette décision.

A propos d'Etablissements Fauvet Girel :

Fauvet-Girel est une société cotée sur Euronext Paris qui a exercé une activité d'investissement dans des wagons de fret. Elle n'a ni personnel, ni dette, ni d'autre actif à son bilan qu'un reliquat de trésorerie et un appartement.

Etablissements FAUVET GIREL

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 2 006 480 euros

Siège Social : 40 boulevard Henri SELLIER – 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Contacts

Fauvet Girel

Source: Fauvet Girel